

Madame
Romina Schwarz
OFEV
Division Economie et observation de
l'environnement
3003 Bern

Réf. : CNT/sr

Epalinges, le 5 novembre 2012

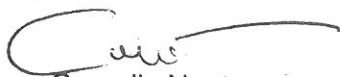
**Procédure d'audition concernant la modification de l'ordonnance du DETEC sur
l'indemnisation des cantons pour leur contribution à l'exécution de l'ordonnance
sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils**

Madame,

Par courrier du 10 octobre 2012, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication a consulté le Canton de Vaud sur l'objet cité en référence.

Par la présente, le Service de l'environnement et de l'énergie accepte la modification de l'ordonnance proposée et ne formule aucune remarque particulière.

En vous remerciant de nous avoir consultés, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Cornelis Neet
Directeur général de l'environnement